

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Edition Bourgogne

Prairies n° 2 du 02 05 2022



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*



La surveillance a été réalisée, pour le printemps 2022, sur 92 communes de Côte-d'Or et 146 communes de Saône-et-Loire soit un total de 238 communes.

Globalement, l'activité des campagnols terrestres et des taupes reste homogène sur les 238 communes surveillées. Le résultat de la surveillance réalisée ce printemps vous est présenté ci-après.



Méthode de suivi du campagnol terrestre et de la taupe

La méthode de suivi pour le **campagnol terrestre** est celle du « **scoring communal** » (référence au niveau national).

L'attribution d'un score se fait par le biais d'une prospection aléatoire et la plus exhaustive possible à l'échelle de la commune. L'évaluation du degré d'infestation en campagnols terrestres est réalisée par observation des indices de présence récents (tumuli), suivant une grille d'évaluation de 1 à 5, qui reflète à la fois l'extension de l'infestation dans la commune et l'impact sur les parcelles. Le niveau 5 correspond à une infestation maximale (pic de pullulation).

La dynamique des populations de campagnols terrestres prend également en compte les degrés d'infestation en taupes. En effet, la taupe joue un rôle de précurseur dans le cycle du campagnol terrestre et peut être annonciateur du déclin. La méthode du « scoring communal » avec une échelle de 1 à 3 (3 étant l'infestation la plus forte en taupe) est utilisée pour évaluer le degré d'infestation en taupe.

CAMPAGNOLS TERRESTRES, *Arvicola amphibius*

Les premières observations réalisées ce printemps 2022 montrent une activité des campagnols terrestres similaire au printemps 2021, avec un niveau d'infestation faible.

Malgré ce constat, il est important de rester vigilant et de suivre de près l'évolution des populations. En effet, cette phase de basse densité est le moment idéal pour initier une lutte raisonnée sur les premiers foyers identifiés dans vos parcelles, pour les communes présentant des foyers actifs localisés (en jaune sur la carte ci-après).



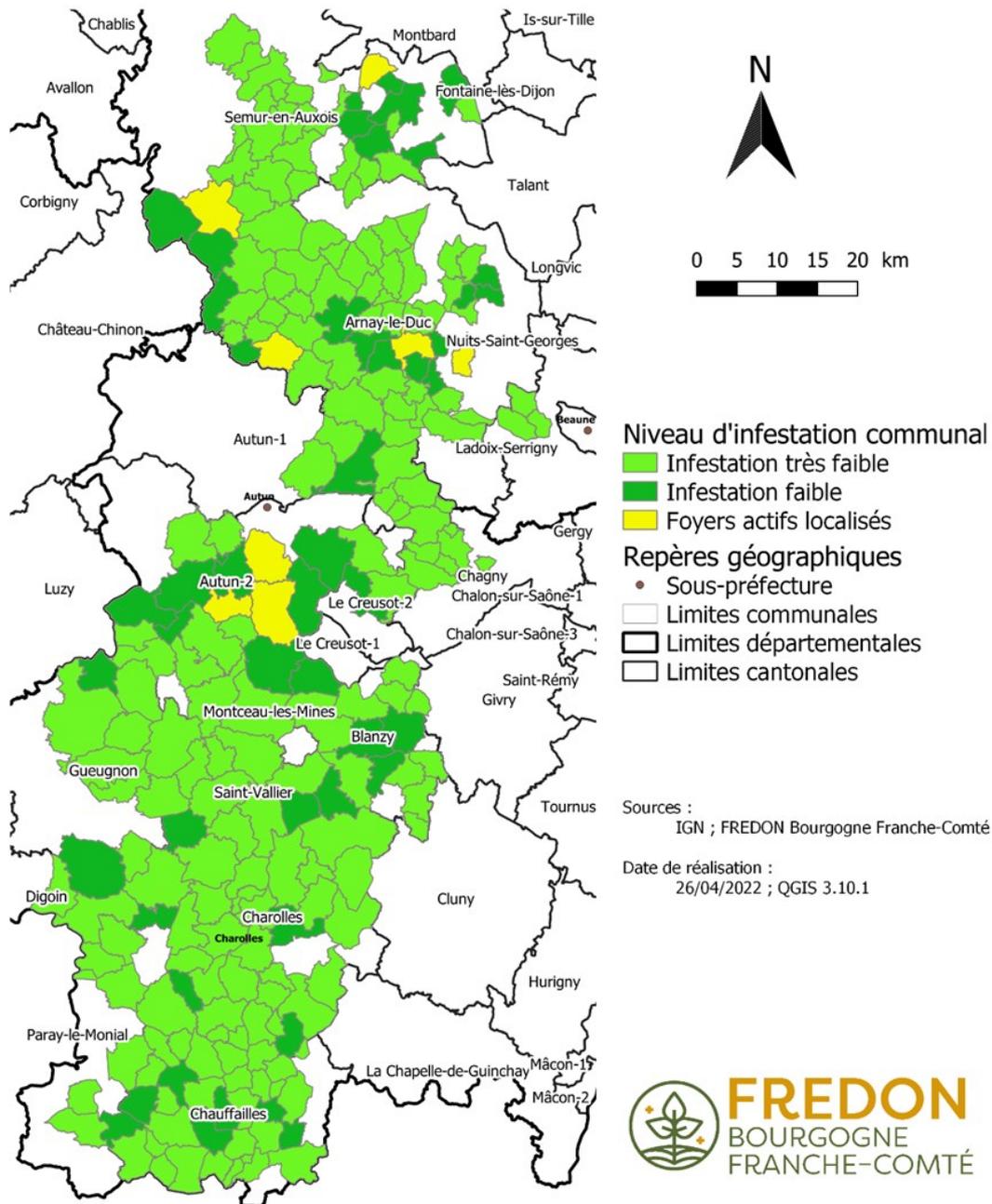
BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 02 05 2022

Evaluation des densités communales de campagnols terrestres en Bourgogne - printemps 2022



Cette carte a été réalisée grâce aux observations des techniciens FREDON au mois d'avril 2022 sur les 238 communes du plan de surveillance.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 02 05 2022

Une analyse de risque de l'infestation en campagnols terrestres à l'échelle communale est disponible ci-dessous. Elle prend en compte les notes attribuées par les techniciens de la FREDON.

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque	
Côte-d'Or (21)	ARNAY-SOUS-VITTEAUX	3		
	FOISSY	3		
	MANLAY	3		
	SAULIEU	3		
	VIC-DES-PRÉS	3		
	ANTIGNY-LA-VILLE	2		
	ARNAY-LE-DUC	2		
	BEURIZOT	2		
	BLANOT	2		
	BOUHEY	2		
	CHAMPEAU-EN-MORVAN	2		
	CHAUDENAY-LE-CHÂTEAU	2		
	CRUGEY	2		
	JOUEY	2		
	POSANGES	2		
	SAINT-MARTIN-DE-LA-MER	2		
	SAINT-PRIX-LÈS-ARNAY	2		
	SAINT-THIBAULT	2		
	SAVILLY	2		
	THOMIREY	2		
	UNCEY-LE-FRANC	2		
	VEILLY	2		
	VELOGNY	2		
	VILLY-EN-AUXOIS	2		
	VITTEAUX	2		
	ALLEREY	1		
	ARCONCEY	1		
	BARD-LE-RÉGULIER	1		
	BEUREY-BAUGUAY	1		
	BLANCEY	1		
	BRAZEY-EN-MORVAN	1		
	BRIANNY	1		
	CENSEREY	1		
	CHAMPIGNOLLES	1		
	CHARIGNY	1		
	CHÂTEAUNEUF	1		
	CHÂTELLENOT	1		
	CHAUDENAY-LA-VILLE	1		
	CHEVANNAY	1		
	CLAMEREY	1		
	CLOMOT	1		
	COURCELLES-LÈS-SEMUR	1		
	CULÈTRE	1		
	CUSSY-LA-COLONNE	1		
	CUSSY-LE-CHÂTEL	1		
	DIANCEY	1		
	ESSEY	1		
	FONTANGY	1		
	GISSEY-LE-VIEIL	1		
	JUILLENAY	1		
LA MOTTE-TERNANT	1			
LACANCHE	1			
LE FÊTE	1			
LE VAL-LARREY	1			
LIERNAIS	1			
LONGECOURT-LÈS-CULÈTRE	1			
MAGNIEN	1			
MALIGNY	1			
MARCHESEUIL	1			
MARCIGNY-SOUS-THIL	1			
MARCILLY-OGNY	1			
MAVILLY-MANDELOT	1			
MEILLY-SUR-ROUVRES	1			
MELOISEY	1			
MIMEURE	1			
MISSERY	1			
MONTLAY-EN-AUXOIS	1			
MUSIGNY	1			
NAN-SOUS-THIL	1			
NANTOUX	1			
POUILLY-EN-AUXOIS	1			
PRÉCY-SOUS-THIL	1			
ROILLY	1			

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 02 05 2022

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque	
			faible	élevé
Côte-d'Or (21)	SAINTE-SABINE	1	↑	↑
	SAINTE-PIERRE-EN-VAUX	1		
	SAUSSEY	1		
	SOUSSEY-SUR-BRIONNE	1		
	SUSSEY	1		
	THOISY-LA-BERCHÈRE	1		
	THOISY-LE-DÉSERT	1		
	THOREY-SOUS-CHARNY	1		
	THURY	1		
	VAL-MONT	1		
	VANDENESSE-EN-AUXOIS	1		
	VESVRES	1		
	VIANGES	1		
	VIC-DE-CHASSENAY	1		
	VIC-SOUS-THIL	1		
	VIÉVY	1		
	VILLARGOIX	1		
VILLIERS-EN-MORVAN	1			
VOUDENAY	1			
Saône-et-Loire (71)	BROYE	3	↑	↑
	LA CHAPELLE-SOUS-UCHON	3		
	SAINTE-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE	3		
	ANTULLY	2		
	BRIANT	2		
	CHARMOY	2		
	COLOMBIER-EN-BRIONNAIS	2		
	CUZY	2		
	ÉTANG-SUR-ARROUX	2		
	LA CHAPELLE-SOUS-DUN	2		
	LES BIZOTS	2		
	LIGNY-EN-BRIONNAIS	2		
	MARGNY	2		
	MARMAGNE	2		
	MESVRES	2		
	MONT-SAINT-VINCENT	2		
	MUSSY-SOUS-DUN	2		
	NOCHIZE	2		
	OUDRY	2		
	POUILLOUX	2		
	RIGNY-SUR-ARROUX	2		
	SAINTE-DIDIER-SUR-ARROUX	2		
	SAINTE-FRIMIN	2		
	SAINTE-LEGER-LÈS-PARAY	2		
	SAINTE-MARTIN-DU-LAC	2		
	SAINTE-MICAUD	2		
	SAINTE-NIZIER-SUR-ARROUX	2		
	SAINTE-ROMAIN-SOUS-GOURDON	2		
	SEMUR-EN-BRIONNAIS	2		
	SULLY	2		
	VAUBAN	2		
	VIRY	2		
	AMANZÉ	1		
	ANZY-LE-DUC	1		
	ARTAIX	1		
	BALLORE	1		
	BARON	1		
	BAUDEMONT	1		
	BEAUBERY	1		
	BLANZY	1		
	BOIS-SAINTE-MARIE	1		
	BRION	1		
	CHAMBILLY	1		
	CHAMPLECY	1		
	CHANGY	1		
	CHARBONNAT	1		
	CHAROLLES	1		
	CHASSIGNY-SOUS-DUN	1		
	CHATEAUNEUF	1		
	CHAUFFAILLES	1		
	CIRY-LE-NOBLE	1		
	CLESSY	1		
COLLONGE-EN-CHAROLLAIS	1			
COLLONGE-LA-MADELEINE	1			
COUCHES	1			
CRÉOT	1			
CURBIGNY	1			
CURGY	1			
DETTEY	1			
DIGOIN	1			
DOMPIERRE-SOUS-SANVIGNES	1			
DRACY-LÈS-COUCHES	1			
DYO	1			
ÉCUISSES	1			
ÉPERTULLY	1			

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 02 05 2022

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque	
			faible	élevé
Saône-et-Loire (71)	EPINAC	1	↑	
	FLEURY-LA-MONTAGNE	1		
	FONTENAY	1		
	GÉNELARD	1		
	GENOUILLY	1		
	GOURDON	1		
	GRANDVAUX	1		
	HAUTEFOND	1		
	IGUERANDE	1		
	ISSY-L'ÉVÊQUE	1		
	JONCY	1		
	LA CLAYETTE	1		
	LA GUICHE	1		
	LA MOTTE-SAINT-JEAN	1		
	LA TAGNIÈRE	1		
	LAIZY	1		
	LE ROUSSET-MARIZY	1		
	LUGNY-LES-CHAROLLES	1		
	MAILLY	1		
	MARCELY-LA-GUEURCE	1		
	MARLY-SUR-ARROUX	1		
	MARTIGNY-LE-COMTE	1		
	MONTMORT	1		
	MORLET	1		
	MORNAY	1		
	OURoux-SOUS-LE-BOIS-SAINT-MARIE	1		
	OYÉ	1		
	OZOLLES	1		
	PALINGES	1		
	PERRECY-LES-FORGES	1		
	POISSON	1		
	PRIZY	1		
	SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS	1		
	SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES	1		
	SAINT-BONNET-DE-CRAY	1		
	SAINT-BONNET-DE-JOUX	1		
	SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE	1		
	SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS	1		
	SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS	1		
	SAINT-EDMOND	1		
	SAINT-FOY	1		
	SAINT-EMILAND	1		
	SAINT-RADEGONDE	1		
	SAINT-EUGÈNE	1		
	SAINT-EUSÈBE	1		
	SAINT-GERMAIN-EN-BRIONNAIS	1		
	SAINT-GERVAIS-SUR-COUCHES	1		
	SAINT-GILLES	1		
	SAINT-JULIEN-DE-CIVRY	1		
	SAINT-JULIEN-DE-JONZY	1		
	SAINT-LAURENT-D'ANDENAY	1		
	SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS	1		
	SAINT-LÉGER-DU-BOIS	1		
	SAINT-MARTIN-D'AUXY	1		
	SAINT-MARTIN-DE-LIXY	1		
	SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE	1		
	SAINT-AURICE-LES-CHATEAUNEUF	1		
	SAINT-AURICE-LES-COUCHES	1		
	SAINT-PIERRE-DE-VARENNES	1		
	SAINT-ROMAIN-SOUS-VERSIGNY	1		
	SAINT-SERNIN-DU-PLAIN	1		
	SAINT-SYMPHORIEN-DE-S-BOIS	1		
	SAINT-VALLIER	1		
	SAINT-VINCENT-BRAGNY	1		
	SAINT-YAN	1		
	SAISY	1		
	SANVIGNES-LES-MINES	1		
	SARRY	1		
	TANCON	1		
	THIL-SUR-ARROUX	1		
	TOLON-SUR-ARROUX	1		
UCHON	1			
UXEAU	1			
VAREILLES	1			
VARENNE-L'ARCONCE	1			
VARENNE-SAINT-GERMAIN	1			
VARENNES-SOUS-DUN	1			
VAUDEBARRIER	1			
VENDENESSE-SUR-ARROUX	1			
VITRY-EN-CHAROLLAIS	1			
VOLESVRES	1			

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 02 05 2022

Suite aux observations de ce printemps, l'activité des campagnols terrestres reste faible sur l'ensemble de la zone prospectée.

Seules les communes de Arnay-sous-Vitteaux, Foissy, Manlay, Saulieu, Vic-des-Prés, Broye, La Chapelle-sous-Uchon et Saint-Symphorien-de-Marmagne connaissent des infestations moyennes et sont en phase de croissance (communes en jaune sur la carte ci-dessus).

Afin de contenir les populations de campagnols et préserver les prairies et l'autonomie fourragère des exploitations, il est important :

- d'observer régulièrement les parcelles, notamment celles qui sont prioritaires pour vos exploitations, pour pouvoir mettre en place rapidement une lutte raisonnée (méthodes de lutte directes couplées à des méthodes de lutte alternatives)
- de ne pas baisser la garde sur les parcelles où la lutte est continue depuis le début du cycle.



*Foyer actif de campagnols terrestres – Saint-Symphorien-De-Marmagne
Printemps 2022 – FREDON BFC*

TAUPE EUROPEENNE, *Talpa europea*

Les taupes restent également peu actives. Comme pour les campagnols terrestres, même si la situation semble calme en ce début d'année 2022, il est important de maintenir/développer des actions de lutte en basse densité, notamment sur les communes présentant une infestation moyenne, afin de prévenir tout pic de pullulation et de préserver les prairies (en orange sur la carte ci-dessous).

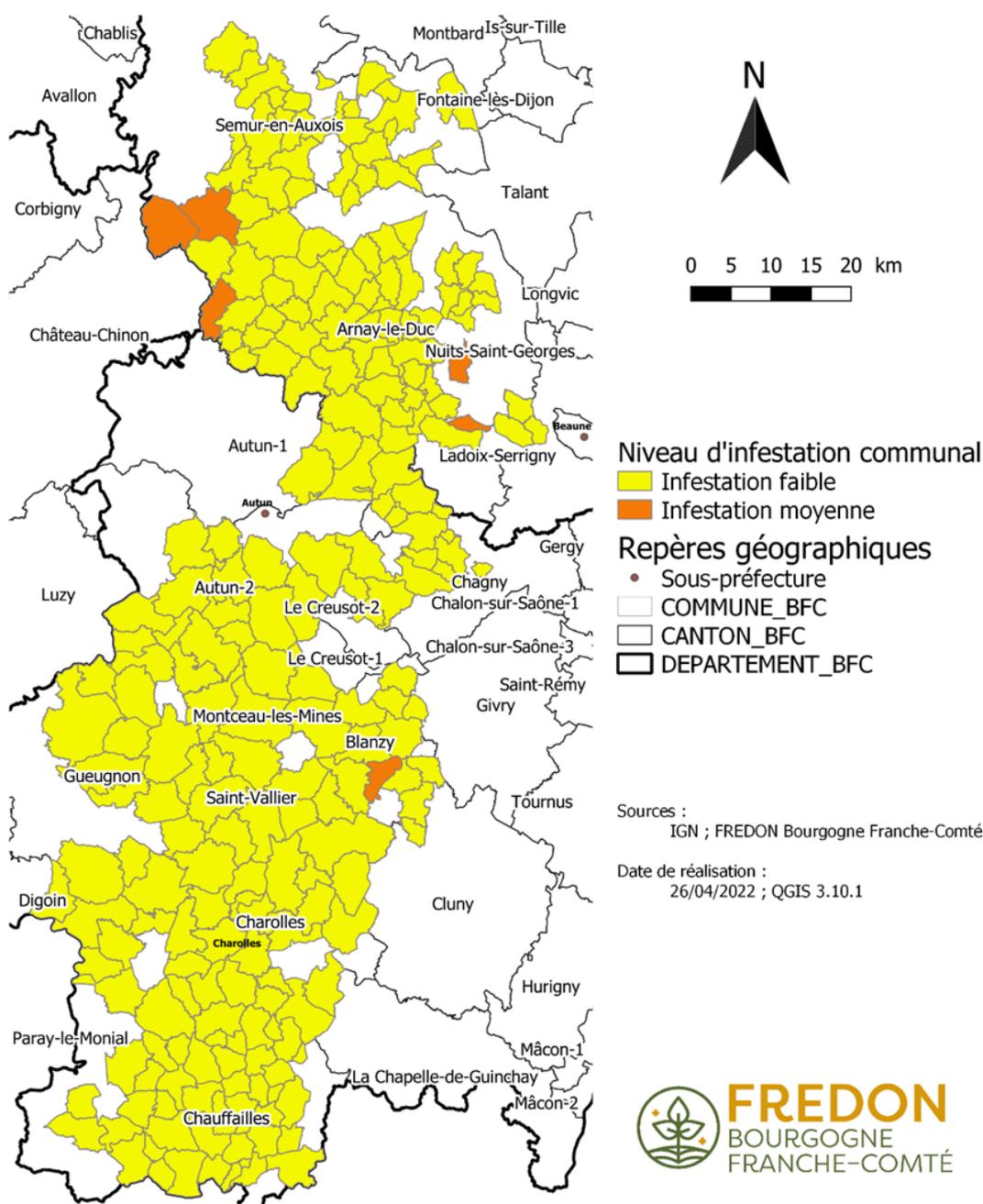
BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 02 05 2022

Evaluation des densités communales de taupes européennes en Bourgogne - printemps 2022



Cette carte a été réalisée grâce aux observations des techniciens FREDON au mois d'avril 2022 sur les 238 communes du plan de surveillance.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 02 05 2022

Une analyse de risque de l'infestation en taupes européennes à l'échelle communale est disponible ci-dessous. Elle prend en compte les notes attribuées par les techniciens de la FREDON.

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque	
Côte-d'Or (21)	BLANÔT	2		
	CHAMPEAU-EN-MORVAN	2		
	CUSSY-LA-COLONNE	2		
	SAULIEU	2		
	VIC-DES-PRÉS	2		
	ALLEREY	1		
	ANTIGNY-LA-VILLE	1		
	ARCONCEY	1		
	ARNAY-LE-DUC	1		
	ARNAY-SOUS-VITTEAUX	1		
	BARD-LE-RÉGULIER	1		
	BEUREY-BAUGUAY	1		
	BEURIZOT	1		
	BLANCEY	1		
	BOUHEY	1		
	BRAZEY-EN-MORVAN	1		
	BRIANNY	1		
	CENSEREY	1		
	CHAMPIGNOLLES	1		
	CHARIGNY	1		
	CHÂTEAUNEUF	1		
	CHÂTELLENOT	1		
	CHAUDENAY-LA-VILLE	1		
	CHAUDENAY-LE-CHÂTEAU	1		
	CHEVANNAY	1		
	CLAMEREY	1		
	CLOMOT	1		
	COURCELLES-LÈS-SEMUR	1		
	CRUGEY	1		
	CULÈTRE	1		
	CUSSY-LE-CHÂTEL	1		
	DIANCEY	1		
	ESSEY	1		
	FOISSY	1		
	FONTANGY	1		
	GISSEY-LE-VIEIL	1		
	JOUEY	1		
	JUILLENAY	1		
	LA MOTTE-TERNANT	1		
	LACANCHE	1		
	LE FÊTE	1		
	LE VAL-LARREY	1		
	LIERNAIS	1		
	LONGECOURT-LÈS-CULÈTRE	1		
	MAGNIEN	1		
	MALIGNY	1		
	MANLAY	1		
	MARCHESEUIL	1		
	MARCIGNY-SOUS-THIL	1		
	MARCILLY-OGNY	1		
	MAVILLY-MANDELOT	1		
MEILLY-SUR-ROUVRES	1			
MELOISEY	1			
MIMEURE	1			
MISSERY	1			
MONTLAY-EN-AUXOIS	1			
MUSIGNY	1			
NAN-SOUS-THIL	1			
NANTOUX	1			
POSANGES	1			
POUILLY-EN-AUXOIS	1			
PRÉCY-SOUS-THIL	1			
ROILLY	1			
SAINTE-SABINE	1			
SAINT-MARTIN-DE-LA-MER	1			
SAINT-PIERRE-EN-VAUX	1			
SAINT-PRIX-LÈS-ARNAY	1			
SAINT-THIBAULT	1			
SAUSSEY	1			
SAVILLY	1			
SOUSSEY-SUR-BRIONNE	1			
SUSSEY	1			
THOISY-LA-BERCHÈRE	1			

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 02 05 2022

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque	
			faible	élevé
Côte-d'Or (21)	THOISY-LE-DÉSERT	1	↑	
	THOMIREY	1		
	THOREY-SOUS-CHARNY	1		
	THURY	1		
	UNCEY-LE-FRANC	1		
	VAL-MONT	1		
	VANDENESSE-EN-AUXOIS	1		
	VEILLY	1		
	VELOGNY	1		
	VESVRES	1		
	VIANGES	1		
	VIC-DE-CHASSENAY	1		
	VIC-SOUS-THIL	1		
	VIÉVY	1		
	VILLARGOIX	1		
	VILLIERS-EN-MORVAN	1		
	VILLY-EN-AUXOIS	1		
VITTEAUX	1			
VOUDENAY	1			
Saône-et-Loire (71)	MONT-SAINT-VINCENT	2	↑	
	AMANZÉ	1		
	ANTULLY	1		
	ANZY-LE-DUC	1		
	ARTAIX	1		
	BALLORE	1		
	BARON	1		
	BAUDEMONT	1		
	BEAUBERY	1		
	BLANZY	1		
	BOIS-SAINTE-MARIE	1		
	BRIANT	1		
	BRION	1		
	BROYE	1		
	CHAMBILLY	1		
	CHAMPLECY	1		
	CHANGY	1		
	CHARBONNAT	1		
	CHARMOY	1		
	CHAROLLES	1		
	CHASSIGNY-SOUS-DUN	1		
	CHÂTEAUNEUF	1		
	CHAUFFAILLES	1		
	CIRY-LE-NOBLE	1		
	CLESSY	1		
	COLLONGE-EN-CHAROLLAIS	1		
	COLLONGE-LA-MADELEINE	1		
	COLOMBIER-EN-BRIONNAIS	1		
	COUCHES	1		
	CRÉOT	1		
	CURBIGNY	1		
	CURGY	1		
	CUZY	1		
	DETTEY	1		
	DIGOIN	1		
	DOMPIERRE-SOUS-SANVIGNES	1		
	DRACY-LÈS-COUCHES	1		
	DYO	1		
	ÉCUISSÉS	1		
	ÉPERTULLY	1		
	ÉPINAC	1		
	ÉTANG-SUR-ARROUX	1		
	FLEURY-LA-MONTAGNE	1		
	FONTENAY	1		
	GÉNÉLARD	1		
	GÉNOUILLY	1		
	GOURDON	1		
	GRANDVAUX	1		
	HAUTEFOND	1		
	IGUERANDE	1		
	ISSY-L'ÉVÊQUE	1		
JONCY	1			
LA CHAPELLE-SOUS-DUN	1			
LA CHAPELLE-SOUS-UCHON	1			
LA CLAYETTE	1			
LA GUICHE	1			
LA MOTTE-SAINT-JEAN	1			
LA TAGNIÈRE	1			
LAIZY	1			
LE ROUSSET-MARIZY	1			
LES BIZOTS	1			
LIGNY-EN-BRIONNAIS	1			
LUGNY-LÈS-CHAROLLES	1			
MAILLY	1			

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 02 05 2022

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque	
			faible	élevé
Saône-et-Loire (71)	MARCILLY-LA-GUEURCE	1	↑	
	MARIGNY	1		
	MARLY-SUR-ARROUX	1		
	MARMAGNE	1		
	MARTIGNY-LÉCOMTE	1		
	MESVRES	1		
	MONTMORT	1		
	MORLET	1		
	MORNAY	1		
	MUSSY-SOUS-DUN	1		
	NOCHIZE	1		
	OUDRY	1		
	OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE	1		
	OYÉ	1		
	OZOLLES	1		
	PALINGES	1		
	PERRÉCY-LES-FORGES	1		
	POISSON	1		
	POULLOUX	1		
	PRIZY	1		
	RIGNY-SUR-ARROUX	1		
	SAINTE-AUBINE-EN-CHAROLLAIS	1		
	SAINTE-BERAIN-SOUS-SANVIGNES	1		
	SAINTE-BONNET-DE-CRAY	1		
	SAINTE-BONNET-DE-JOUX	1		
	SAINTE-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE	1		
	SAINTE-CRISTOPHE-EN-BRIONNAIS	1		
	SAINTE-DIDIER-EN-BRIONNAIS	1		
	SAINTE-DIDIER-SUR-ARROUX	1		
	SAINTE-EDMOND	1		
	SAINTE-FOY	1		
	SAINTE-ÉMILAND	1		
	SAINTE-RADEGONDE	1		
	SAINTE-EUGÈNE	1		
	SAINTE-EUSEBE	1		
	SAINTE-FIRMIN	1		
	SAINTE-GERMAIN-EN-BRIONNAIS	1		
	SAINTE-GERVAIS-SUR-COUCHES	1		
	SAINTE-GILLES	1		
	SAINTE-JULIEN-DE-CIVRY	1		
	SAINTE-JULIEN-DE-JONZY	1		
	SAINTE-LAURENT-D'ANDENAY	1		
	SAINTE-LAURENT-EN-BRIONNAIS	1		
	SAINTE-LÉGER-DU-BOIS	1		
	SAINTE-LÉGER-LÈS-PARAY	1		
	SAINTE-MARTIN-D'AUXY	1		
	SAINTE-MARTIN-DE-LIXY	1		
	SAINTE-MARTIN-DU-LAC	1		
	SAINTE-MARTIN-LA-PATROUILLE	1		
	SAINTE-AURICE-LÈS-CHATEAUNEUF	1		
	SAINTE-AURICE-LÈS-COUCHES	1		
	SAINTE-MICAUD	1		
	SAINTE-NIZIER-SUR-ARROUX	1		
	SAINTE-PIERRE-DE-VARENNES	1		
	SAINTE-ROMAIN-SOUS-GOURDON	1		
	SAINTE-ROMAIN-SOUS-VERSIGNY	1		
	SAINTE-SERNIN-DU-PLAIN	1		
	SAINTE-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE	1		
	SAINTE-SYMPHORIEN-DES-BOIS	1		
	SAINTE-VALLIER	1		
	SAINTE-VINCENT-BRAGNY	1		
	SAINTE-YAN	1		
	SAINTE-YAN	1		
	SAINTE-YAN	1		
	SANVIGNES-LES-MINES	1		
	SARRY	1		
	SEMUR-EN-BRIONNAIS	1		
SULLY	1			
TANCON	1			
THIL-SUR-ARROUX	1			
TOULON-SUR-ARROUX	1			
UCHON	1			
UXEAU	1			
VAREILLES	1			
VARENNE-L'ARCONCE	1			
VARENNE-SAINTE-GERMAIN	1			
VARENNES-SOUS-DUN	1			
VAUBAN	1			
VAUDEBARRIER	1			
VENDENESSE-SUR-ARROUX	1			
VIRY	1			
VITRY-EN-CHAROLLAIS	1			
VOLESVRES	1			

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 02 05 2022

La taupe européenne doit être surveillée car elle est un véritable précurseur du campagnol terrestre : il profite des réseaux créés par la taupe pour investir plus rapidement la prairie. Il est donc très important de ne pas négliger ce fait. Une lutte raisonnée contre le campagnol terrestre efficace commence par la lutte contre son précurseur : la taupe.

Des indices de campagnols et de taupes peuvent également être présents en même temps sur un territoire. En général, cette situation a lieu lors de la phase de croissance (avant que la taupe ne se retire pour laisser place au campagnol exclusivement) ou lors de la phase de déclin (lorsque les campagnols sont moins nombreux et que la taupe peut réinvestir son territoire).

En Bourgogne, elle connaît des niveaux relativement importants sur les communes de Blanot, Champeau-en-Morvan, Cussy-la-Colonne, Saulieu, Vic-des-Prés et Mont-Saint-Vincent (communes en orange sur la carte ci-dessus).



*Infestation de taupes – Mont-Saint-Vincent
Printemps 2022 – FREDON BFC*

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 02 05 2022



Mosaïque des méthodes de lutte contre le campagnol terrestre – FREDON BFC

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 02 05 2022

MESSAGE DE LA DRAAF-SRAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

LUTTE CONTRE LE CAMPAGNOL

Emploi du Ratron GW autorisé aussi avec les « charrues enfouisseuses »

L'ANSES, dans ses décisions en dates du 29 décembre 2021 concernant les produits RATRON GL (AMM 2170697) et RATRON GW (AMM 20170698), conclue que l'application du produit correspondant par une charrue enfouisseuse est considérée conforme.

Désormais, le RATRON GW est notamment applicable, en respectant la dose de 2 kg/ha/an fractionnable, avec les "charrues enfouisseuses" (type Devillers ou Descourvières) en sus des modalités déjà autorisées, à savoir « canne de distribution ». FREDON BFC, en lien avec les services de la DGAI et de la DRAAF BFC, a prévu de réaliser des essais d'ici la fin de l'année pour mieux appréhender l'usage de ce produit dans ses nouvelles conditions.

Quoi qu'il en soit, il faut être vigilant sur la bonne application de ce produit afin que les appâts de Ratron GW ne se retrouvent pas en surface et ne soient pas disponibles pour les espèces non-cibles qui pourraient potentiellement s'intoxiquer en les consommant (granivores, lièvres, sangliers...).

A ce titre, l'ANSES, dans la modification de l'AMM Ratron GW, précise bien dans les conditions d'emploi :

- ⇒ SPe 6 : Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu
- ⇒ SPe 5 : Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, le produit doit être entièrement incorporé dans le sol.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 02 05 2022

Le **RESEAU D'OBSERVATEURS** est indissociable de la surveillance du territoire et permet de contribuer à l'amélioration de la connaissance des populations de campagnols et autres bioagresseurs.

Si vous souhaitez intégrer le réseau d'observateurs et faire remonter tout signalement de bioagresseurs des prairies, ou pour tout autre renseignement, veuillez contacter la FREDON Bourgogne Franche-Comté selon votre secteur géographique.

Site d'Ecole-Valentin :

Espace Valentin-Est - 12 rue de Franche-Comté - Bât E - 25480 ECOLE VALENTIN

Animatrice filière Prairie : Herminie PIERNAVIEJA

Suppléance : Julie MONTAZ

03 81 47 79 27 / 06 74 15 35 44 - hpiernavieja@fredonbfc.fr

03 81 47 83 28 / 06 07 19 47 48 - jmontaz@fredonbfc.fr

Site de Beaune :

1 Rue Jean-Baptiste Gambut – 21200 BEAUNE

Correspondant Bourgogne : Valentin LAROCHE

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'Agriculture (CRA) Bourgogne Franche-Comté.

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne Franche-Comté (Herminie PIERNAVIEJA, animatrice filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composé de la FREDON Bourgogne Franche-Comté et du SRAL.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Prairies sont les suivantes : FREDON Bourgogne Franche-Comté, FDC 25, FDC 39, CDA 39, JCE, 289 agriculteurs (25 + 39)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne-Franche-Comté. La CRA Bourgogne Franche-Comté se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

"Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de **l'Office français de la Biodiversité**".

Avec la participation financière de :

